

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 juillet 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 juillet 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la note de cadrage établie en vue du débat public du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, qui se tiendra le mardi 2 août 2016 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Malaisie
(*Signé*) Ramlan **Ibrahim**



**Annexe de la lettre datée du 29 juillet 2016 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Note de cadrage

**Débat public du Conseil de sécurité sur le sort des enfants
en temps de conflit armé**

Août 2016

« Par-dessus tout, le présent rapport est un appel à l'action. Il est inadmissible que les droits des enfants soient aussi manifestement et systématiquement violés et que nous ne les défendions pas. Il est impardonnable que les enfants fassent l'objet d'attaques, soient violés et soient assassinés sans que notre conscience soit révoltée ou notre sens de la dignité humaine ébranlé. Il s'agit là d'une crise fondamentale de notre civilisation. »

Graça Machel

Le sort des enfants en temps de conflit armé : vingt années d'action

Vingt ans après, le rapport de Graça Machel (A/51/306), établi en application de la résolution 48/157 de l'Assemblée générale, et l'appel à l'action de son auteure à la communauté internationale n'ont rien perdu de leur acuité, rappelant avec urgence et persistance que les enfants continuent aujourd'hui d'être touchés de manière disproportionnée pendant et après les conflits armés. Son étude très fouillée, qui expose de façon détaillée les expériences vécues par les enfants dans les zones de conflits et leurs conséquences dévastatrices, a suscité ces vingt dernières années une action internationale collective visant à répondre aux besoins des enfants touchés par les conflits armés.

Le rapport a également suscité l'élaboration progressive d'un cadre normatif spécifique établi sous l'égide du Conseil de sécurité qui a mis en place des mécanismes permettant de surveiller les graves violations à l'encontre des enfants dans les conflits armés et d'en rendre compte. Il a également permis de créer des instruments pour favoriser le dialogue avec les parties et les contraindre à assumer leurs responsabilités au regard du droit international concernant la protection des enfants. Les succès notables et les résultats obtenus dans ce cadre sont notamment les suivants :

a) La démobilisation de plus de 115 000 enfants enrôlés dans des forces armées et des groupes armés depuis 2000¹. Au cours de la seule année 2015, 8 000 enfants ont été démobilisés;

b) La signature de 25 plans d'action avec les parties en conflit en vue de mettre un terme aux violations commises à l'encontre d'enfants. Plus d'un tiers de ces plans ont entraîné la radiation d'une partie;

¹ Décompte total calculé à partir des chiffres figurant dans les rapports annuels du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé publiés depuis 2000.

c) L'émergence d'un consensus international² contre l'enrôlement et l'utilisation d'enfants lors de conflits et en faveur de leur protection contre toute violation grave.

Ce changement durable est le résultat direct de la vision et de l'action des États Membres, qui ont établi le mandat sur le sort des enfants en temps de conflit armé, et le produit de l'action menée par de nombreux acteurs à l'échelle mondiale, y compris l'Organisation des Nations Unies. Il est essentiel que l'effort collectif fourni par la communauté internationale se poursuive afin de renforcer et d'améliorer la protection des enfants dans les situations de conflit armé.

Aperçu des progrès accomplis en 2015 et 2016

1. Renforcement de l'engagement politique afin d'éliminer l'enrôlement et l'utilisation d'enfants

L'engagement et la détermination politiques manifestés par les Gouvernements participant à la campagne « Des enfants, pas des soldats », d'une durée de trois ans, ont mis en relief l'importance de la norme internationale interdisant la mobilisation et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés. Les huit (8) Gouvernements concernés ont à présent signé des plans d'action avec l'ONU pour mettre fin à l'enrôlement et à l'utilisation de garçons et de filles dans les forces nationales de sécurité, la dernière signature en date, en mars 2016, étant celle du Soudan. Il convient de noter en particulier la radiation du Tchad en 2015 après qu'il a finalisé ses engagements concernant le plan d'action.

La dynamique positive engagée par des États Membres pour atteindre cet objectif devrait continuer, grâce au soutien de la communauté internationale, à s'amplifier au-delà de 2016, tandis qu'une mobilisation renforcée des acteurs non étatiques, en vue d'obtenir des garanties similaires, est à l'étude.

2. L'importance d'inclure les problématiques de protection de l'enfant dans les processus de paix et dans le dialogue avec les groupes armés non étatiques

Lors des débats publics du Conseil de sécurité qui se sont tenus en mars³ et en juin 2015, les participants ont souligné qu'il importait de dialoguer avec les groupes armés non étatiques sur les questions de protection de l'enfance lorsque des occasions se présentaient, y compris dans le cadre de processus de paix. Les problématiques liées à la protection de l'enfance sont souvent un point de départ pour rapprocher et faire dialoguer les parties en présence et elles peuvent aussi élargir les discussions à d'autres questions politiques. De telles occasions se sont présentées depuis le dernier débat public et ont produit des résultats encourageants.

² Par exemple, le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, qui a été signé par 179 et ratifié par 165 États Membres; la campagne « Des enfants, pas des soldats » organisée par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance afin d'éliminer l'enrôlement et l'utilisation d'enfants dans les forces nationales de sécurité des États; et les activités de surveillance et de signalement concernant les « six violations graves ».

³ Document officiel établi par la Mission permanente de la France (A/69/918-S/2015/372).

Par exemple, les discussions amorcées entre l'ONU et des groupes armés en République centrafricaine (RCA) ont abouti à la signature d'un accord portant sur la fin de l'enrôlement et de l'utilisation d'enfants et d'autres violations graves à leur encontre, au cours du Forum de Bangui de mai 2015. Par la suite, plus de 2 000 enfants ont été extraits et libérés de groupes armés signataires, avec au total plus de 3 000 enfants libérés en 2015 en RCA.

Un autre événement marquant a été la volonté manifestée par le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire d'inclure, avec l'appui des Nations Unies, les problématiques touchant à la protection de l'enfance dans les pourparlers de paix. Les pourparlers ont abouti à un engagement, pris cette année par les Forces armées populaires, de mettre fin à l'enrôlement d'enfants de moins de 18 ans ainsi qu'à une déclaration publique des deux parties annonçant qu'un programme de réintégration pour tous les enfants extraits des Forces armées populaires serait instauré dans le cadre du processus de paix en Colombie.

3. Assurer l'accès des enfants à l'éducation et aux soins de santé

Les résolutions 1612 (2005), 1998 (2011) et 2143 (2014) du Conseil de sécurité ont continué à mettre l'accent sur l'urgence de la protection des écoles et des hôpitaux en temps de conflit armé pour garantir l'accès des enfants à l'éducation et aux soins de santé en toute sécurité. Plus récemment, dans sa résolution 2286 (2016), le Conseil a expressément demandé que les parties à un conflit garantissent le respect et la protection de l'ensemble du personnel médical et des agents humanitaires dont l'activité est d'ordre exclusivement médical, de leurs moyens de transport et de leur matériel, ainsi que des hôpitaux et des autres installations médicales.

La Déclaration sur la sécurité dans les écoles adoptée à la Conférence d'Oslo en mai 2015, qui est le résultat d'un processus dirigé par les États Membres, la société civile et les acteurs de la protection de l'enfance, a permis d'obtenir que 54 pays à ce jour soutiennent les lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés. Un certain nombre de pays ont montré l'exemple d'une action concrète et pratique visant à mettre fin à l'utilisation des écoles à des fins militaires et à prévenir cette utilisation, en prévoyant des dispositions à cet effet dans les programmes de formation, les ordres militaires et les directives politiques, ainsi que dans l'élaboration des politiques et des doctrines.

Relever des défis persistants et sans précédent

Dans son rapport, Graça Machel a appelé l'attention sur l'évolution des caractéristiques des conflits armés contemporains qui cause un grave préjudice aux enfants, marquée notamment par la prolifération des armes légères, les tensions résultant des inégalités sociales et économiques, l'érosion des réseaux de soutien communautaires traditionnels et l'influence des médias. Vingt ans plus tard, nous sommes toujours aux prises avec ces problèmes, alors que nous assistons à des transformations importantes des caractéristiques des conflits armés, qui appellent une attention urgente et des réponses novatrices de la part de la communauté internationale.

La montée de groupes armés qui perpétuent des actes d'extrême violence et qui enrôlent et utilisent des enfants constitue une tendance profondément préoccupante, également mentionnée dans le rapport du Secrétaire général. Non seulement les enfants courent le risque d'être la cible d'attaques, mais ils sont de plus en plus utilisés par des groupes armés tels que les Chabab, Boko Haram et l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) pour commettre des actes violents. La souffrance de ces enfants est aggravée par le fait que, souvent, ils sont considérés comme des menaces pour la sécurité et non comme des victimes et restent frappés d'opprobre lorsqu'ils retournent dans leurs communautés.

Les conflits armés de longue durée en Afrique et au Moyen-Orient produisent également un afflux sans précédent de réfugiés en quête de sécurité et de protection à l'intérieur et au-delà des frontières nationales, le niveau record ayant été atteint en 2015, avec plus de 60 millions de personnes déplacées. Les enfants représentent une part disproportionnée des personnes qui fuient la violence et qui entreprennent des voyages souvent périlleux pour échapper à des situations de conflit. Les enfants de moins de 18 ans ont représenté la moitié de la population des réfugiés en 2015, soit une augmentation de 41 % par rapport à l'année précédente. On dénombre 98 400 demandes d'asile qui ont été déposées par des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille, contre 34 300 demandes en 2014⁴.

Enfin, l'offre de services favorisant la réintégration et la réadaptation à long terme des enfants touchés par les conflits armés constitue une tâche toujours nécessaire mais négligée. Les secours et l'assistance d'urgence captant l'essentiel de l'attention et des financements, il est très important de veiller à ce que les enfants ayant survécu à des conflits reçoivent l'assistance médicale, psychosociale, économique et éducative nécessaire pour construire leur avenir. Dans ce domaine, les besoins particuliers des filles associées aux forces armées et aux groupes armés ainsi que des autres enfants vulnérables, notamment les enfants handicapés, les enfants non accompagnés et les orphelins, sont souvent négligés. Ces besoins méritent une attention accrue.

Les enfants handicapés, en particulier, représentent l'un des groupes sociaux les plus vulnérables et les plus marginalisés dans les situations de conflit armé. Les enfants souffrant de handicaps préexistants, et leur famille, deviennent encore plus vulnérables et courent un risque plus élevé d'être victimes de violence, de discrimination, de maltraitance et de négligence. Les enfants courent aussi un risque important de contracter, au cours de situations de conflit armé, des handicaps physiques et psychologiques de longue durée qui sont aggravés par la détérioration des systèmes de santé et des conditions d'hygiène.

Débat public annuel sur le sort des enfants en temps de conflit armé

La présidence malaisienne du Conseil de sécurité tiendra, le mardi 2 août 2016, un débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Ce débat permettra aux États Membres de se pencher sur le quinzième rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé et de mesurer les progrès réalisés au long de l'année 2015 dans la lutte contre les violations graves commises contre des enfants en temps de conflit armé.

⁴ Rapport du HCR intitulé *Global Trends: Forced Displacement in 2015* (Genève, 2016).

Les États Membres sont invités à mettre en évidence dans leurs interventions : a) les initiatives nationales et les collaborations internationales grâce auxquelles on a pu accroître la sécurité et la protection des enfants dans les conflits armés, y compris les initiatives prises pour lutter contre l'impunité des auteurs de violations graves; b) des recommandations et des idées sur la manière de faire face aux problèmes sans précédent et persistants auxquels sont confrontés les enfants dans les situations de conflit armé; c) des propositions concrètes et réalisables pour améliorer la protection des enfants dans les situations de conflit armé, y compris des mesures du Conseil de sécurité et du système des Nations Unies.

Participation et intervenants

Le Secrétaire général fera des observations liminaires. M^{me} Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général, présentera le rapport annuel sur le sort des enfants en temps de conflit armé, suivi d'un exposé de M. Anthony Lake, Directeur général du Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies. Un représentant de la société civile (à confirmer) fera un exposé à l'intention du Conseil de sécurité sur les effets des conflits armés sur les enfants.

Les États Membres sont priés de limiter leurs déclarations à quatre minutes et de distribuer la version intégrale de leur texte. Aucune décision officielle du Conseil de sécurité n'est attendue dans le cadre de ce débat public.
